



RÈGLEMENT DE PRÉVOYANCE DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE SWISSPORT

ANNEXES

TABLE DES MATIÈRES

ANNEXE I	TAUX DE CONVERSION	3
ANNEXE II	MONTANTS LIMITES 2021	4

ANNEXE I TAUX DE CONVERSION

*Calcul de la rente
de vieillesse*

Pour déterminer la rente de vieillesse, on utilise le taux de conversion en pourcentage du capital d'épargne.

*Droit à une rente de
Conjoint ou de partenaire*

Les taux de conversion avec droit à une rente de conjoint ou de partenaire comprennent un droit à une rente de conjoint ou de partenaire d'un montant de 70% de la rente de vieillesse.

TAUX DE CONVERSION

Taux de conversion,
valables dès le
1^{er} juin 2020

Âge de l'assuré(e)	Avec droit aux prestations de rente de conjoint ou partenaire	Sans droit aux prestations de rente de conjoint ou partenaire
58	4.17%	4.50%
59	4.27%	4.63%
60	4.37%	4.76%
61	4.47%	4.90%
62	4.59%	5.05%
63	4.70%	5.20%
64	4.83%	5.37%
65	4.96%	5.54%

ANNEXE II MONTANTS LIMITES 2021

Rente AVS maximale	28'680
<i>Seuil d'entrée légal</i>	21'510
<i>Salaire minimal assuré dans le plan de base</i>	107'550